



AR PREFECTURE

016-200054047-20191106-2019\_11\_06\_02-DE  
Reçu le 08/11/2019

créances restant à recouvrer		application mode de calcul	
exercice des créances	montant total	taux de dépréciation	montant du stock de provisions à constituer
2018 (N-1)	2 632,86 €	0%	0,00 €
2017 (N-2)	908,72 €	25%	227,18 €
2016 (N-3)	2 102,43 €	50%	1 051,22 €
antérieur à 2016	287,30 €	100%	287,30 €
	5 931,31 €		1 565,70 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de constituer une provision au regard des créances dont le recouvrement paraît compromis, pour un montant de 1 565.70 euros au compte 6817 sur le budget général 2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- AUTORISE Monsieur le Maire à constituer une provision au regard des créances dont le recouvrement paraît compromis, pour un montant de 1 565.70 euros au compte 6817 sur le budget général 2019.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 7 novembre 2019

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

